

YAËL TRABELSI

Avocat au Barreau de Paris

215, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Palais C 1780

Tél. : 01 84 16 72 30
Port. : 06 98 53 57 23
Fax. : 01 84 16 72 66

MACIF
Président Directeur Général
M. Jean-Marc RABY
2, rue du 24 février
BP 8426
79092 NIORT Cedex 09

Copie à :

Autorité de contrôle prudentiel ACPR
Direction du contrôle des pratiques commerciales
75436 PARIS CEDEX 09

CABINET MARCHE
M. Franck SOUILLARD
15, chemin de Beauregard
28260 SOREL MOUSSEL

A Paris, le 10 décembre 2018

Par courriel : laurencemercier-wolowiec@macif.fr, francksouillard@cabinetmarche.fr
Par courrier RAR n° 1A 155 464 4259 7 ; 1A 155 464 4260 3 ; 1A 156 676 5074 1 ;

Nos/Réfs : 2017.1935 SAS 30 SEVERIN
30 rue Saint Severin - 75005 Paris
Sinistre dégât des eaux du 17/10/2017

Vos/Réfs : 171218779
Assurance Macif police : 12483055 – Dossier :

OBJET : Mise en demeure avant dépôt de plainte au pénal
-Demande de vérification par le service qualité MACIF
- Demande de vérification par l'ACPR

Monsieur,

Je vous informe intervenir en tant que Conseil du Cabinet Hazan Expertises, expert d'assuré, de Mr Bilyal KISELOV, ès qualité de mandataire de diverses victimes de sinistre dommages aux biens.

Je fais suite aux lettres du Cabinet HAZAN EXPERTISES du 15 novembre 2018 adressées à la MACIF, qui sont restées sans suite, malgré la gravité des faits évoqués tant sur le plan pénal que civil.

YAËL TRABELSI

Avocat au Barreau de Paris

215, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Palais C 1780

Tél. : 01 84 16 72 30
Port. : 06 98 53 57 23
Fax. : 01 84 16 72 66

En l'espèce dans le cadre de l'indemnisation du sinistre cité en référence, la société MACIF, pour des raisons qui lui appartiennent, s'est crue en droit de mandater le 9 octobre 2018 le cabinet MARCHE en la personne de Monsieur SOUILLARD Franck dès qualité de chargé de mission d'investigation privée.

Pour remplir sa mission auprès de la MACIF, Monsieur SOUILLARD Franck a pénétré dans les locaux du cabinet HAZAN EXPERTISES vers 12h30 le 14 novembre dernier SANS AUCUNE AUTORISATION PREALABLE, et il a inspecté les ordinateurs et divers documents strictement confidentiels relatifs à divers dossiers et ceci, afin de bloquer les procédures suivantes :

- **Dossier BENCAK, incendie/dommage, références : 172194545/K123 ;**
- **Dossier DAPHNE, dégât des eaux/dommage, références : 082457786**
- **Dossier LA PORTE, dégât des eaux/RC, références : 152349096**
- **Dossier SAS 30 SEVERIN, dégât des eaux/RC, références : 171218779**
- **Dossier SCI MONCEAU, dégât des eaux/RC, références : 171169565**
- **Dossier ABSOLUTE CAPITAL, dégât des eaux/RC, références : 161226173**
- **Dossier LEVY Fabrice, dégât des eaux/RC, références : 171008031/YDS12**

Par la présente, je me permets de porter à votre attention la gravité de cette action sur le plan pénal et civil objet d'une demande de réclamation et d'enquête auprès des services concerné à la fois de la MACIF, mais aussi de l'ACPR.

En effet, si la MACIF détient une puissance financière lui permettant d'établir un rapport de force déséquilibré avec ses assurés et leurs mandataires, il n'en reste pas moins qu'il lui est interdit de violer les lois en matière de respect de la protection des informations confidentielles.

En effet, l'investigation de Monsieur SOUILLARD Franck et la MACIF est caractérisée par diverses infractions y compris l'article 226-13 du Code Pénal qui dispose que :

La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Parallèlement, cette visite et l'inspection de l'ordinateur peut caractériser une violation de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 :

Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

YAËL TRABELSI

Avocat au Barreau de Paris

215, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Palais C 1780

Tél. : 01 84 16 72 30
Port. : 06 98 53 57 23
Fax. : 01 84 16 72 66

Des décrets, pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, peuvent fixer les prescriptions techniques auxquelles doivent se conformer les traitements mentionnés au 2° et au 6° du II de l'article 8

Par conséquent, je me permets de solliciter l'intervention de l'ACPR ainsi que le service qualité de la MACIF afin qu'une vérification de la réclamation soit établie selon les procédures prévues par la recommandation n°2016-R-02 du 14 novembre 2016.

Mes clients se rendent disponibles aux besoins de cette vérification à l'adresse suivante :

- Cabinet HAZAN EXPERTISES
Ehud HAZAN - 58 Rue Nicolo – 75116 PARIS
01 42 88 69 68 - info@oudinex.com - RCS PARIS 827 873 654
- Mr Bilyal KISELOV
5 rue de Jouy – 92370 CHAVILLE
06 84 43 74 37 - billykiselov@gmail.com - SIREN 815 134 325

Conformément à nos règles déontologiques, je me tiens à la disposition du Conseil de la MACIF et en attendant, je me permets de vous conseiller d'éviter tout contact direct avec mes clients et ce, par tout moyen.

Enfin, mes clients m'ont informé qu'ils sont dans l'obligation, afin que leur responsabilité pénale ne soit pas engagée vis-à-vis de leur clientèle, de déposer une plainte commune auprès du Procureur de la République.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant dans l'attente de vous lire dans ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yaël TRABELSI
Avocat à la Cour



Pièces jointes :

- Hazan à la MACIF mise en demeure du 15/11/2018+signification
- Lettre de mission de la MACIF du 09/10/2018
- Attestation KISELOV visite de l'enquêteur
- Rapport photographique de visite d'inspection Monsieur SOUILLARD Franck du cabinet MARCHE du 14/11/2018
- PV d'expertise contradictoire du 28/08/2018
- Délégation en faveur de Billy Kiselov du 28/08/2018
- Facture de pompage avec rapport photographique 29/03/2018

Copie :

- HAZAN expertises : info@oudinex.com
- Mme Valérie CLAISE, chargée de lutte anti-fraude, par mail : valerieclaise@macif.fr
- Mme Laurence MERCIER, par mail : laurencemercier-wolowiec@macif.fr
- Paris Assèchement, billykiselov@gmail.com